

# JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE Société de TIR



# DOSSIER A CONSTITUER POUR UNE DEMANDE DE DETENTION D'ARME DE CATEGORIE "B"

## 1 .Demande d'Avis Préalable

Faire une demande d'avis préalable auprès du Président du club avec le document prévu à cet effet (version papier ou informatique sur le site:

http://www.jgsn-tir.com/medias/files/demande-avis-prealable-papier-.pdf

> Soit: - avec présentation du carnet de tir à jour.

> Soit: Par courriel et joindre un scan des pièces demandées

Attention : il faut environ 8 jours pour l'obtenir signée

### 2 .SE PROCURER LE FORMULAIRE OFFICIEL

<u>Document</u>: CERFA 12644\*04 "DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS"

Possibilité de télécharger sur le site service public :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1499

Egalement sur le site de la "JGSN":

http://jgsn-tir.e-monsite.com/medias/files/cerfa-12644-04-11-07-remplissable-b-.pdf

#### 3. DOSSIER A CONSTITUER

- Remplir le formulaire CERFA 12644\*04 en rappelant toutes les armes possédées dans le tableau page 2 (même si elles ne font pas l'objet de la présente demande de renouvellement)
- Avis préalable de la FFT signé (feuille verte)
- Photocopie de votre licence de tir
- Extrait de naissance avec mention marginale (possibilité, en ligne sur le site "JGSN-Tir")
- Photocopie Recto-Verso de la carte d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile (exemple: facture EDF, téléphone, etc.. de moins de trois mois)
- <u>Primo-Accédant</u>: Photocopie du carnet de tir (à jour : 3 séances contrôlées de tir espacées chacune d'au moins 2 mois).
- Pour les renouvellements : pas de photocopie du carnet de tir.
- Photocopie de la facture du coffre fort.

### 4. TRANSMETTRE LE DOSSIER A LA PREFECTURE DE VOTRE DEPARTEMENT

#### Pour La Nièvre :

Préfecture de La Nièvre Bureau du cabinet Section - police administrative 40 rue de la Préfecture 58026 NEVERS - CEDEX

\*\*\*